

## PROGRAMMES DE FINANCEMENT

### FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR)

L'objectif de ce fonds est de promouvoir la croissance et l'intégration de la population ; de valoriser les ressources humaines, culturelles et physiques de la région ; d'assurer la survie des communautés rurales ; de maintenir l'équilibre entre la qualité de vie, le mode de vie, l'environnement naturel et les activités économiques ; le bien-être de la population (sports et loisirs) ; la proximité des services (programmes sociaux, amélioration des services et des équipements communautaires, transport et développement communautaire) ; la création d'emplois ; les communications (accès aux nouvelles technologies, transfert de connaissances).

**Aide financière maximale : 25 000 \$ par projet.**

---

### FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FSPS)

Cette politique a pour but de mobiliser les communautés et de soutenir la mise en œuvre de projets structurants. La MRC en assure la mise en œuvre, la mise à jour et la diffusion.

#### **Volet 1 : Fonds général**

Un projet structurant est un projet qui démontre une croissance, qui a un impact sur l'économie et qui s'inscrit dans les priorités d'intervention de la MRC.

**L'aide financière maximale est de 35 000 \$ par projet. \*les salaires sont admissibles à hauteur de 50 % du coût total du projet pour un maximum de 17 500 \$ par projet.**

#### **Volet 2 : Fonds de pêche**

Pêcheurs sans numéro NEQ pour l'achat d'équipement, d'engins, etc. pour assurer une pêche sécuritaire et efficace. **Les pêcheurs sont admissibles à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 35 000 \$.** Ce volet ne peut être combiné à aucun autre volet ou fonds de la MRC.

#### **Volet 3 : Présence en ligne et formation**

Création ou amélioration d'une présence en ligne (sites Web - nouveaux ou rénovés), marketing des médias sociaux, commerce électronique, inscription à Google my business, etc.)

**L'aide financière maximale est de 5 000 \$ par projet**, ponctuelle et peut être combinée avec le volet 1.

La formation sur la façon de maintenir la présence en ligne peut également être remboursée jusqu'à un maximum de 1000 \$ pour les dépenses admissibles.

---

### FONDS DE SOUTIEN AUX PROGRAMMES SOCIAUX REGIONAUX (FSPSR)

L'objectif de ce fonds est d'aider à la stabilisation et à la continuité des programmes sociaux par le biais de partenariats.

Les initiatives régionales sont définies comme des activités récurrentes présentes dans une ou des municipalités du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui ont une intervention directe auprès de la population et qui répondent à un besoin dans la ou les communautés concernées.

**L'aide financière maximale est de 60 000 \$ pour une période de 3 ans (20 000 \$ par année).**

---

### FONDS ENTREPRENAURIAT ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (FEDE)

Ce fonds s'adresse aux entrepreneurs et aux jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans qui désirent démarrer une nouvelle entreprise, acquérir une entreprise existante ou prendre de l'expansion et dont l'objectif est de contribuer à la diversification économique de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

**L'aide financière maximale est de 12 500 \$ par projet. (15 000 \$ si le promoteur est âgé entre 18 et 40 ans). Les frais de formation peuvent également être remboursés jusqu'à un maximum de 1 000 \$.**

---

### **FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE (FES)**

Ce fonds vise à soutenir le développement et la croissance de l'économie sociale, c'est-à-dire la production de biens et de services par des organisations fondées sur un entrepreneuriat communautaire. Ces projets, financièrement viables et socialement enclins, contribueront à l'amélioration de la qualité de vie et au développement communautaire.

**Aide financière maximale : 10 000 \$ par projet.**

---

### **FONDS DE CONCERTATION, COMMERCE ET ENTREPRISE (FCCE)**

Ce fonds a un double objectif :

1) La concertation : L'action de plusieurs personnes travaillant ensemble pour un objectif commun. Ce fonds est disponible pour aider au financement de forums (pêche, tourisme, etc.), d'assemblées et de réunions pour discuter de questions relatives à une industrie spécifique, y compris le développement de stratégies au sein des secteurs de l'économie impliqués ou dans le développement du territoire de la MRC.

2) Commerce d'entreprise : Soutenir la croissance des activités commerciales de la Basse-Côte-Nord par la pénétration et l'expansion des marchés. Une aide financière est offerte pour la participation à des foires commerciales, des congrès, des conférences ou autres événements similaires.

**Le budget annuel de ce fonds est de 20 000 \$.**

---

### **FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE (FSC)**

Ce fonds aide à compenser les coûts des organisations locales, des clubs, des groupes et des individus impliqués dans des événements ou des initiatives qui ont un impact positif pour le bénéficiaire, les résidents locaux et la communauté dans son ensemble.

**Le budget annuel de ce fonds est de 5 000 \$.**

---

## **Programmes de financement par le biais des ententes sectorielles**

### **DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE NORDIQUE**

Les projets présentés seront analysés en fonction des objectifs de l'entente sectorielle et du plan stratégique de développement bioalimentaire en contexte nordique sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et des impacts sur le territoire, de l'aspect structurant du projet et de la qualité du financement et du plan de mise en œuvre.

Les projets sont évalués au cas par cas et l'aide financière est accordée en conséquence.

**La date limite de dépôt des projets pour le financement est le 31 août 2023, sous réserve des disponibilités financières.**

## **Programmes de financement gérés par la MRC**

### **SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)**

Ce programme offre une aide sous forme de soutien financier et technique. Ce soutien s'adresse aux prestataires de la sécurité du revenu, aux prestataires de l'assurance-emploi, aux personnes " sans emploi ni revenu " et aux travailleurs à revenu incertain pour créer ou acheter une entreprise existante.

Créer une nouvelle entreprise ou acheter une entreprise existante. Dans le cas d'un travailleur indépendant bénéficiaire de l'assurance-emploi, être en phase de consolidation.

### **POLITIQUE COMMUNE D'INVESTISSEMENT (FLI/FLS)**

Ci-après appelés les " Fonds locaux " - Le FLI/FLS est un programme de PRÊTS.

La mission des Fonds locaux est d'aider financièrement et de soutenir techniquement les entreprises nouvelles et existantes, de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

L'objectif des Fonds locaux est de fournir des outils de financement adaptés qui accélèrent la réalisation de projets entrepreneuriaux sur le territoire, ainsi que d'intervenir de façon proactive.

Les Fonds locaux encouragent l'esprit d'entreprise et soutiennent les entrepreneurs dans le développement de leurs projets.

Les Fonds Locaux sont généralement destinés à fournir ou à assurer le fonds de roulement de l'entreprise nécessaire à la réussite du projet.

Le soutien financier des Fonds Locaux peut être un outil essentiel pour obtenir un financement d'autres sources financières telles qu'un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention ou un acompte sur un autre capital de départ.

## **NOUVEAU à la MRC**

### **ACCES ENTREPRISE QUEBEC (AEQ)**

L'AEQ a pour but d'améliorer la disponibilité et la cohérence des services de première ligne offerts aux entreprises sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui répondent à leurs besoins directs, identifiés par un Plan d'intervention et d'allocation des ressources (PIAR). Les objectifs sont le virage numérique, les ressources humaines, l'accès simplifié aux partenaires régionaux et l'évaluation des besoins des entreprises).